


<b>AVIS PUBLIC</b>	
<b>D'ENTRÉE EN VIGUEUR</b>	

**Avis public d'entrée en vigueur**

Prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue, le 15 janvier 2018 la Municipalité de Sainte-Séraphine a adopté **le Règlement n°2018-44 décrétant les taux, les tarifs, les intérêts et pénalités de la taxation pour l'année 2018.**

Ce règlement entre en vigueur le jour de la parution dudit adoption.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville à l'adresse suivante :

2660, rue du Centre-Communautaire  
 Sainte-Séraphine (QC)  
 J0A 1E0

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE CE 16 JANVIER 2018.

---

Julie Paris  
 Directrice générale et secrétaire trésorière

-----

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Julie Paris directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de la paroisse de Sainte-Séraphine certifie avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le conseil entre 12 h et 17 h le 16 janvier 2018

-----

Julie Paris  
 Directrice générale et secrétaire-trésorière